

Programme
de Formation DEJEPS
(Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport)
Spécialité « perfectionnement sportif »
Mention « sports équestres »

Responsable : Alain CHARANTON
Coordinateur : Hugo CHARANTON
A.C.F ACTION CHEVAL FORMATION
Siège social : 30 rue Prosper Mérimée 38100 GRENOBLE
acfrhonealpes@hotmail.fr
tel : 06 07 06 87 33
Habilitation DRDJSCS de Lyon

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

L'obtention du diplôme d'Etat qui permet d'enseigner l'équitation, en autonomie (Loi sur le Sport)
Et l'obtention des compétences du métier qui favorisent l'emploi : « Enseignant » de la convention collective des centres équestres.

Référentiel du métier : « l'enseignant » encadre des activités de découverte, d'animation et plus particulièrement de perfectionnement sportif aux pratiques équestres mentionnées dans le référentiel professionnel, dans les conditions optimales de sécurité.

Il s'intègre aux situations professionnelles elles-mêmes très variées en participant au fonctionnement du centre équestre.

PUBLIC VISE

Peut se porter candidat à la sélection de ACF pour la formation au DEJEPS PS SE toute personne de 18 ans minimum (sans limite d'âge) capable de satisfaire aux prérequis (exigences préalables) réglementaires et satisfaisant à la sélection interne de A.C.F: écrit, pratique équestre (dressage, obstacle), pédagogie, entretien de motivation.

PREREQUIS

- *Attestation de formation relative au secourisme (PSC1 ou équivalent)
- *Certificat médical de non contre-indication de la pratique des activités équestres datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation
- *Attestation de satisfaction aux tests d'exigences techniques et pédagogiques préalables à l'entrée en formation ou attestation justifiant de la dispense de tout ou partie de ces tests.

ORGANISATION PEDAGOGIQUE

La formation est effectuée en alternance pédagogique entre un centre de formation et une structure d'accueil habilitée.

L'alternance déclenche, favorise et consolide l'acquisition des compétences nécessaire pour l'obtention du diplôme et l'exercice professionnel.

Le rythme des regroupements en centre de formation est de 3 journées par semaine en moyenne. Les journées de formation en regroupement sont de 8 heures.

La construction pédagogique s'anime à partir de la découverte des compétences professionnelles acquises sur le terrain.

Les cours interactifs favorisent la richesse des contenus en développant la participation de chacun.

Les regroupements sont organisés en 4 temps :

1. Les contenus : cours, travaux pédagogiques et pratique équestre.
2. La cohérence : rappel des objectifs et du calendrier (donner du sens).
3. L'organisation : transport, financement, rangement, gestion du temps.
4. Le lien : relationnel entre stagiaires-formateurs-tuteurs.

CONTENU

1. Facteurs de la Performance sportive : Organisation du planning du couple.
2. Pédagogie Optimisation : Entraînement du couple.
3. Missions de Responsabilités du Moniteur : Intégration en structure.
4. Pédagogie Initiation
5. Chef de projet
6. Devenir formateur
7. Prestation équestre

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Le lieu principal du déroulement de la formation en regroupement est un centre équestre qui bénéficie d'une infrastructure conséquente (manège, carrière/sol technique, terrain de cross, salle de cours confortable, club house équipé) et d'une cavalerie adaptée :

Centre Hippique des Alpes – route de Lancey - 38330 SAINT-ISMIER

ENCADREMENT

L'équipe pédagogique est constituée d'un coordinateur DESJEPS et d'une équipe de formateurs diplômés d'état d'enseignant d'équitation, expérimentés dans la formation et dans l'exercice de leur métier.

Cette équipe est confortée par des intervenants experts dans leur domaine.

SUIVI ET ACCOMPAGNEMENT DE L'ALTERNANCE

Accompagnement pédagogique du Tuteur dans les acquisitions de compétences, les préparations des évaluations. Le livret d'alternance est le support privilégié de la relation entre le tuteur, le stagiaire et le formateur. Il contient le calendrier pédagogique, des fiches de liaison, des feuilles de présence en centre équestre signées chaque jour par le stagiaire et le tuteur puis remises au formateur.

A.C.F organise une réunion de rencontre avec l'ensemble des tuteurs et leur remet un guide du tuteur. Les tuteurs sont sollicités à participer à de la formation continue en pédagogie.

Les tuteurs sont invités à participer aux situations d'évaluations certificatives.

Le coordinateur reste en contact permanent avec les tuteurs par téléphone ou mail. Le coordinateur et les formateurs se déplacent en centre équestre selon les besoins. Les formateurs ont l'occasion de les rencontrer sur le terrain.

MODALITES

Inscription auprès de ACF et de la DRDJSCS de Lyon

Les tuteurs des structures d'accueil sont habilités par la DRDJSCS de LYON.

Accompagnement-grâce au réseau de tuteurs- dans la recherche de la structure d'accueil.

Conventionnement tripartite entre le stagiaire, la structure d'accueil et ACF.

Calendrier : Durée : 12 mois

Entrée en formation : Janvier. Etablissement d'un contrat de formation.

Statut de stagiaire de la formation professionnelle.

L'obtention du diplôme est liée à la validation des quatre UC (unités capitalisables) du référentiel de certification, consultable sur le site de l'ACF : www.acf-rhone-alpes.org.